



**Menuiseries alu et PVC . Fabrication . Pose . Neuf et rénovation
Vérandas . Stores bannes . Agencement Habitat Tendances & Déco**

***Extrait du « Figaro » avril 2009.
« L'éco-prêt à taux 0% est lancé en Avril :
27 millions de logements construits avant 1990
dont 15 millions de maisons individuelles concernées. »***

Madame, Monsieur, chers clients,

L'entreprise souhaitant de plus en plus se distinguer par le haut niveau de satisfaction qu'elle entend vous offrir, il nous semblait important de vous informer sur de nouvelles dispositions légales en matière d'obtention de l'éco-prêt à taux 0%.

L'éco-prêt à taux 0% : comment en bénéficier ?

L'éco-prêt à taux zéro (PTZ) n'est donc désormais disponible que pour financer la réalisation de travaux s'inscrivant dans le cadre de la réhabilitation énergétique de votre logement. Aucunement soumis à un quelconque plafond de ressources, l'éco-PTZ est accessible au propriétaire de tout bien immobilier ancien (maison individuelle, appartement en copropriété ou non) dont la construction s'est achevée avant le 1^{er} janvier 1990. Les travaux effectués grâce à l'obtention d'un éco-PTZ doivent toutefois l'être au sein de la résidence de l'emprunteur.

L'éco-prêt à taux 0% : montant et durée

Distribué par les établissements bancaires après avoir pris connaissance du devis détaillé des travaux à réaliser (établi par le professionnel qui en aura la charge), l'éco-PTZ est octroyé pour une durée de 10 ans et pouvant être prolongé jusqu'à 15 ans (prolongation décidée par la banque). Le montant proposé lors de l'obtention d'un éco-PTZ est plafonné à 30.000€ par logement concerné.

L'éco-prêt à taux 0% : les travaux réalisables

Oublié l'achat d'un logement neuf basse consommation grâce à l'éco-PTZ, dorénavant l'éco-PTZ 2009 concerne uniquement la réalisation de travaux de rénovation thermique. Les différents aménagements autorisés par l'éco-PTZ doivent prendre place au sein d'un « bouquet de travaux » préalablement attesté par l'établissement prêteur et regroupant au moins 2 des 6 grandes catégories de travaux prédéfinies :

- ⇒ Isolation thermique des murs extérieurs.
- ⇒ **Isolation thermique des vitres et des portes.**
- ⇒ Isolation thermique de la toiture.
- ⇒ Travaux visant à équiper son logement d'un dispositif de production d'eau chaude sanitaire alimenté en énergie renouvelable.
- ⇒ Travaux visant à l'équipement ou le remplacement du dispositif de chauffage économique pouvant être couplé à un dispositif de ventilation ou d'aération.
- ⇒ Travaux visant à équiper le logement d'un dispositif de chauffage alimenté par une source d'énergie renouvelable.

Il est à noter qu'aucune de ces réalisations ne peut être financée seule par l'éco-PTZ version 2009. Le projet de l'emprunteur devra toujours comporter au moins 2 de ces 6 catégories de travaux (**exemple : isolation de la toiture + installation de fenêtre double ou triple vitrage**).

Dès l'obtention d'un éco-PTZ, le propriétaire du logement concerné dispose d'un délai de 2 ans pour entreprendre la réalisation de ceux-ci. En outre, les travaux achevés, l'emprunteur doit fournir à l'administration fiscale un justificatif attestant que le « bouquet de travaux » convenu a bel et bien été réalisé.

Alpilles Fermetures se fera un plaisir de pouvoir répondre à toute demande pour de nouveaux projets, les vôtres mais aussi ceux de vos proches et amis.

Le mois de juin voit la présentation d'un nouveau show room entièrement refait dans les locaux d'Alpilles Fermetures, entre mise en ambiance et explications techniques de visu.

Une véritable mise en scène ou nous mettons à votre entière disposition toute notre expérience, notre savoir faire, pour vous accompagner dans le choix des différents équipements entre matériaux, gammes, finitions et décors, suivant un déroulement logique, pas à pas, pour que le rêve prenne vie. Toutes les principales informations citées ci-dessus sont également disponibles sur notre nouveau site internet : www.alpilles-fermetures.fr.

À bientôt

Toute l'équipe d'Alpilles Fermetures

OFFRE PRIVILEGE du 8 juin au 31 juillet 2009.

A valoir sur votre commande dans ces 3 gammes de produits :

- ⇒ Fenêtre PVC double ou triple vitrage Finstral
- ⇒ Fenêtre PVC capotage extérieur alu Finstral
- ⇒ Fenêtre Alu double ou triple vitrage Installux

**10 %
DE
REMISE**

Le bon n'est pas cumulable avec d'autres remises, ni d'autres offres. Ni échangeable, ni remboursable, même partiellement sous quelle forme que ce soit. Hors commandes en cours. Elle porte une date de validité au-delà de laquelle elle ne sera plus utilisable. Remise non applicable sur la prestation de pose.



Bureau & Siège social

Quartier de la gare

13940 Mollégès

Tél : 04 90 95 11 37

Ouvert du lundi de 7h45 à 12h et de 13h30 à 18h30

Au vendredi de 7h45 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le samedi sur rendez vous

Site : www.alpilles-fermetures.fr

Courriel : contact@alpilles-fermetures.fr